

tement. L'employé qui recevait un salaire de \$1,200 fut mis à fermer les écluses, place qu'il occupait antérieurement, avec un salaire de \$800, et l'autre monta en grade à sa place, mais avec un salaire seulement de \$900 par an, au lieu de 1,200 qu'il avait droit de toucher. Lui (M. Wood) espérait que le gouvernement suivrait le mode suggéré par l'hon. membre pour Kingston et soulagerait les membres du Parlement du fardeau d'exercer l'influence qu'ils possédaient maintenant relativement à la distribution du patronage.

M. BERTRAM attira l'attention du gouvernement sur la différence entre le salaire de l'officier à Dunnville et l'officier à Port Colborne. Le premier recevait \$1,300, le dernier seulement \$800, quoique les collections fussent plus considérables à Colborne qu'à Dunnville.

L'Hon. M. BURPEE dit que ceci était dû au fait que l'officier des Douanes à Port Colborne recevait un salaire considérable pour collections du Revenu de l'Intérieur.

M. THOMPSON (Haldimand) pensait qu'on pouvait faire une épargne considérable en abolissant la charge de collecteur de taxes du canal Welland à Dunnville, et en permettant au collecteur de douanes de ce port de remplir la charge.

M. McCALLUM était de cette opinion.

L'Hon. M. MACKENZIE dit qu'il avait pris note de cette suggestion qu'il prendrait en considération.

M. JONES (Leeds) se plaignit de ce que les officiers dans les petites villes qui comptaient un long service n'avaient pas la préférence dans les places de percepteurs, dans les grands ports, même si leur capacité les qualifiait pour cette position. Ceci provenait de ce que les deux côtés de la Chambre avaient émis l'opinion qu'on ne pouvait mettre en exécution l'acte de réforme du Service Civil, un fait qu'il regrettait. Il réfèra au cas d'un officier qui, bien que possédant de grandes capacités, recevait seulement \$900 par an.

M. BURPEE regrettait que le salaire accordé à l'officier mentionné ne s'élevait qu'à \$600. L'hon. membre comprendrait, toutefois, la difficulté

M. Wood

qui s'éleverait, si les salaires des officiers dans les petites villes étaient augmentés par toute la Puissance, en raison de la dépense que ça occasionnerait.

M. JONES dit que tout ce qu'il désirait était que les officiers dans les petites villes eussent la préférence pour les hautes charges, s'ils étaient qualifiés.

M. BERTRAM dit qu'il y avait différents ports dans la Puissance où un officier pourrait remplir les devoirs de percepteur du Revenu et officier de Douanes. A Lindsay, \$1,555 étaient dépensés pour collecter un revenu de \$4,657. Le percepteur du Revenu de l'Intérieur, pouvait sans trop de trouble collecter ce revenu, et en adoptant ce mode, on sauverait une somme considérable dans le département des Douanes.

L'Hon. M. TUPPER regrettait que le ministre des Finances, sachant que lui (M. TUPPER) désirait saisir l'occasion la plus prochaine pour répliquer à son discours de l'autre soir, et ayant à la demande de l'hon. membre différé de le faire jusqu'à ce que motion fut faite pour que l'ORATEUR laissât le fauteuil—dût encore référer en langage mordant aux abus dans le département des Douanes de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. L'hon. ministre des Finances aurait dû laisser faire l'exposé par l'hon. monsieur qui préside au département des Douanes. Il se levait maintenant de son siège pour dire—et il mentionnait le fait en justice pour lui-même, après les remarques acerbes du ministre des Finances—qu'il était prêt à rencontrer n'importe quel avancé du ministre des Finances, par lequel on essayerait de montrer que pendant la courte période que lui (M. TUPPER) avait eu l'honneur d'administrer ce département, il avait en aucune manière, manqué à son devoir envers cette Chambre ou le peuple de ce pays. Il invitait le ministre des Douanes, s'il avait aucun avancé à faire, ou aucune raison de croire qu'il avait manqué d'administrer efficacement ce département, pendant qu'il en avait la direction, d'énoncer les faits spécifiquement devant cette Chambre, et lui permettre de répliquer—non pas des insinuations aussi vagues que celles faites par le ministre des